

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DASCO 41 G Budget participatif des collèges - Subventions d'équipement (44 506 euros).

Mmes Alexandra CORDEBARD et Pauline VERON, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation l'octroi de subventions d'investissement aux collèges publics parisiens dans le cadre du budget participatif des collèges (44 506 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées aux collèges publics parisiens, suivant le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 44 506 euros, afin d'assurer la réalisation des projets « Tennis de Table », « Gymnastique », « Cirque » et « Aviron en Salle » dans le cadre de l'édition 2016 du budget participatif des collèges.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental d'investissement de l'exercice 2017, chapitre 204, nature 20431, fonction 221, AP 1780601, ligne de subventions DE80013.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO